vinetur

Un excédent de 200 millions de litres de vin de Cognac menace le marché européen du vrac

Des négociants français avertissent qu’un excédent d’Ugni Blanc pourrait inonder les circuits des vins blancs à bas prix si les distillateurs réduisent encore leurs achats.

mardi 21 juillet 2026



Un possible excédent pouvant atteindre 200 millions de litres d’Ugni Blanc en provenance de la région de Cognac suscite des inquiétudes dans l’ensemble du négoce français des vins en vrac et pourrait déstabiliser certaines parties du marché européen plus large si ce vin était mis sur le marché en volumes importants cette année.

Cet avertissement intervient alors que les producteurs de Cognac font face à une combinaison difficile entre une forte production viticole et une demande plus faible de la part des maisons de spiritueux qui achètent habituellement du vin pour la distillation. Si ce vin ne peut pas être absorbé par la filière Cognac, il pourrait être vendu à la place comme Vin de France blanc sur le marché du vrac, ajoutant une quantité importante d’offre à un moment où de nombreux opérateurs disent que les marges sont déjà sous pression.

La publication viticole française Vitisphere a rapporté cette semaine que la récolte 2026 dans la zone de Cognac pourrait produire au moins 2 millions d’hectolitres, soit 200 millions de litres, malgré la sécheresse et la chaleur. Dans des conditions normales, une grande partie de ce vin serait destinée à la distillation pour le Cognac. Mais les réductions de production décidées par les grandes maisons ont diminué la capacité de la région à absorber tous les volumes disponibles.

Ce basculement compte bien au-delà de l’ouest de la France. Le marché du vin en vrac dépend fortement de l’équilibre entre l’offre et la demande, en particulier pour les vins blancs d’entrée de gamme vendus en grandes quantités aux embouteilleurs, distributeurs et exportateurs. L’arrivée soudaine de vin de la région de Cognac pourrait faire baisser les prix et contraindre les producteurs concurrents dans d’autres régions françaises, ainsi qu’en Espagne et ailleurs en Europe, à réagir rapidement.

Vitisphere a décrit le risque de déstabilisation comme potentiellement catastrophique pour la filière viticole française. La publication a indiqué que les craintes d’un effet domino se sont renforcées depuis le début de 2024, lorsque les inquiétudes ont commencé à grandir sur le fait que le ralentissement des ventes de Cognac laisserait trop de vin de base dans la région.

Plusieurs acteurs du négoce ont indiqué à la publication que les conséquences pourraient se propager rapidement. Un initié du marché a estimé que les vendeurs espagnols réagiraient probablement vivement si de gros volumes français arrivaient sur le marché, ajoutant qu'une panique pourrait suivre dans un secteur déjà fragilisé par des financements serrés et une faible rentabilité. Un autre a déclaré que l'effet domino pourrait être sévère, car de nombreuses entreprises n'ont plus beaucoup de trésorerie et les banques deviennent plus prudentes.

Le problème reflète une crise plus large à Cognac. Les producteurs y font face à la baisse des expéditions et à des tensions commerciales qui ont pénalisé les exportations, surtout après que les droits de douane chinois ont ajouté de la pression à une industrie déjà confrontée à un ralentissement de la demande mondiale. Ces droits de douane s'inscrivent dans un différend plus large entre la Chine et l'Union européenne sur les véhicules électriques, mais leur impact s'est fait sentir directement chez les viticulteurs et les distillateurs du sud-ouest de la France.

Pour les viticulteurs, le problème est immédiat. L'Ugni Blanc domine les vignobles de Cognac parce qu'il se prête bien à la distillation. Si les maisons réduisent leurs achats, les viticulteurs peuvent se retrouver avec un vin dont les débouchés sont limités en dehors de son usage prévu. Le vendre sur le marché du vrac peut offrir une issue, mais le faire à grande échelle risque de faire baisser les prix pour tous les autres.

Les organisations professionnelles de Cognac passent depuis des mois à tenter d'éviter ce scénario. Selon Vitisphere, les producteurs ont déjà eu recours à plusieurs outils pour contenir la surproduction, notamment la distillation de crise, la baisse des rendements et les politiques de vin de réserve. Ces mesures visaient à empêcher que les excédents ne débordent vers les circuits commerciaux ordinaires. Mais les stocks ont continué de s'accumuler, et certains acteurs du secteur estiment désormais que ces options ne suffisent plus.

Une source du secteur a déclaré à la publication que Cognac avait essayé de protéger le marché viticole plus large de son propre excédent aussi longtemps que possible. Une autre a indiqué que la région avait fait tout ce qu'elle pouvait pour éviter de perturber les autres, mais qu'elle atteignait la limite de cette approche.

Le débat se tourne désormais vers le soutien public et les mesures d'urgence. Vitisphere a rapporté que les représentants de Cognac examinent encore un programme temporaire d'arrachage de vignes conçu pour réduire la production sur une période plus longue. Le secteur s'intéresse aussi à l'extension du soutien à la distillation de crise aux vins blancs. Cela pourrait permettre d'accéder à 14 millions d'euros restants sur un fonds de 40 millions d'euros de la Commission européenne, initialement créé pour envoyer les excédents de vins rouges et rosés vers les distilleries.

De telles mesures ne résoudraient pas tous les problèmes, mais elles pourraient réduire la pression immédiate si les autorités acceptent de les adapter aux besoins de Cognac. Un dispositif d'arrachage viserait à retirer temporairement une partie du vignoble, afin de réduire la production future. La distillation de crise retirerait le vin excédentaire du marché en le détournant de la vente commerciale. Les deux options dépendent d'une approbation politique et de financements à un moment où de nombreuses régions viticoles à travers l'Europe demandent de l'aide.

La manière dont cet avertissement est présenté comporte aussi une dimension politique. Certains observateurs en France estiment que la discussion publique autour d'une possible inondation du marché du vrac vise en partie à accroître la pression sur Paris et Bruxelles pour qu'ils agissent plus vite. En mettant en avant le risque non seulement pour Cognac mais aussi pour d'autres producteurs français et européens, la filière cherche peut-être à montrer que ses difficultés ne sont plus locales.

Cet argument peut trouver un écho, car la filière viticole européenne est déjà confrontée à une consommation faible, à l'évolution des habitudes de consommation, au stress climatique et à une pression financière croissante. Dans ce contexte, l'arrivée supplémentaire de 200 millions de litres de vin blanc sur le canal du vrac ne serait pas perçue comme un événement isolé. Ce serait un choc de plus sur un marché où de nombreux producteurs peinent déjà à vendre leurs stocks à des prix viables.

La suite dépendra de la taille de la récolte, des décisions finales d'achat des maisons de Cognac et de l'éventuelle intervention des autorités françaises ou européennes avant que de gros volumes n'atteignent le marché libre. Pour l'instant, négociants et producteurs dans toute la France suivent la situation de près, car toute sortie de

Cognac aurait probablement un effet quasi immédiat sur les discussions de prix, en particulier dans les segments de vins blancs à bas coût où la concurrence est la plus forte.